



RAPPORT
sur les orientations budgétaires
Année 2022

Le Président de l'EPCI présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- **les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des **engagements pluriannuels** ;
- les informations relatives à la **structure et à la gestion de l'encours de la dette** ;

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:

- à la structure des **effectifs** ;
- aux **dépenses de personnel** ;

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.



- A) Principales dispositions de la Loi de finances 2022**

- B) Situation financière en 2021 de la CCRV**

- C) Tendances budgétaires du Budget Principal de la CCRV**

- D) Plan Pluriannuel d'investissement**

- E) Structures et gestion de la dette**

- F) Budgets annexes de la CCRV**

- G) Orientation en matière de ressources humaines et situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

Annexes

A. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2022

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'Etat atteindrait 153,8 milliards d'euros.

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du « Plan de Relance » avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Pour exemple, le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov' est prolongé en 2022.

Loi de finances et entreprises :

- La Loi de finances prévoit un soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire telle que la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État jusqu'au 30 juin 2022.
- Une grande partie des aides mises en œuvre pour soutenir les entreprises face aux difficultés générées par la crise sanitaire restent d'actualité.
- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés sera abaissé à 25 % pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018 dans le but d'améliorer leur compétitivité. Sous certaines conditions, les PME peuvent bénéficier d'un taux de 15%.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques :

- La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.
- Pour 2022, le projet de budget repose sur une **prévision de croissance** de + 4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021, un **déficit public** à 5% du PIB (contre - 8% en 2021) et une **dette publique** de 113,5% du PIB (après 115,3% en 2021).

Les dotations :

- La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) des collectivités s'élève à 26,8 milliards d'euros à périmètre constant. Elle représente à elle seule 62% des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales.
- Les **dotations de solidarité urbaine et rurale** (DSU et DSR) augmentent chacune de 95 millions d'euros.
- Le **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée** (FCVTA) atteindra un montant de 6,5 milliards d'euros en 2022. Après une première étape en 2021, sa mise en place se poursuit en 2022 pour être totalement effective en 2023.
En 2021, c'est l'automatisation au régime de versement de l'année N qui a été instaurée. En 2022, l'automatisation s'étendra au régime N-1, puis en 2023 à l'ensemble du dispositif.
Cette automatisation va reposer sur le traitement direct de certaines lignes comptables. Elle a pour conséquence d'enlever des dépenses éligibles pour en ajouter d'autres en contrepartie.

Revalorisation des bases locatives :

Après une année de quasi stagnation à + 0,2% en 2021, la revalorisation des bases d'imposition s'élèvera en 2022 à + 3,4% à cause de l'inflation.

Concrètement, à l'automne 2022, la base de calcul de la taxe foncière et de TEOM augmentera donc de 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

B. SITUATION FINANCIERE EN 2021 DE LA CCRV

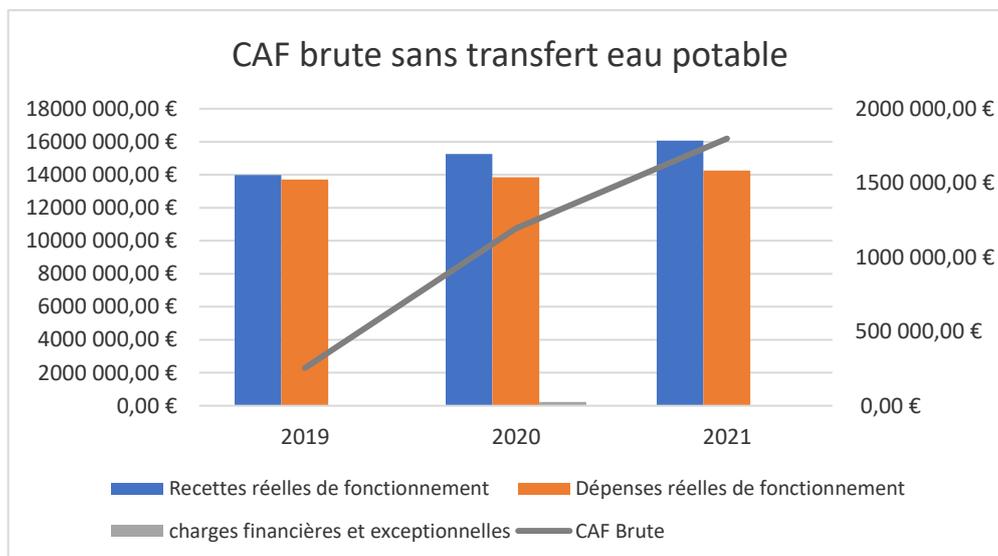
L'exercice 2021 n'étant pas encore clôturé et l'ensemble des opérations de fin d'exercice non encore achevé, les chiffres présentés ci-dessous retracent la situation issue du logiciel comptable de la collectivité pour l'ensemble des opérations réelles (*en cours de traitement pour certaines par la Trésorerie*).

Les Compte de gestion et Compte administratif de l'exercice 2021 seront présentés au Conseil Communautaire au cours d'une séance ultérieure dès lors qu'ils seront clôturés.

1) Evolution de la DGF INTERCOMMUNALE

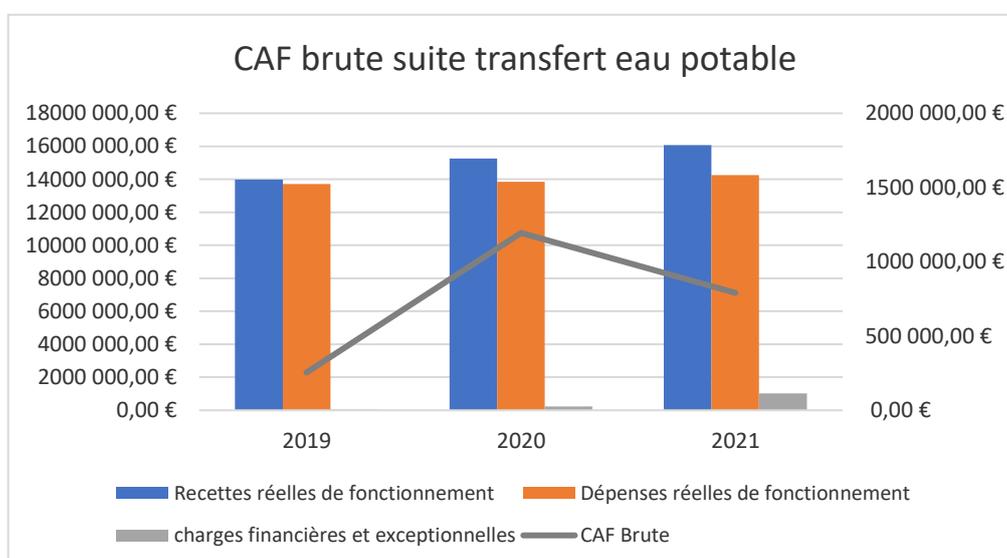
(EN €)	2017	2018	2019	2020	2021
Population DGF	32 456	32 391	32 066	32 131	31 803
Potentiel fiscal	7 997 358	8 814 553	8 780 467	8 748 894	9 944 244
CIF	0.386543	0.377746	0.32676	0.317889	0.354678
DGF Totale	1 425 525	1 401 078	1 407 910	1 427 901	1 445 147

2) Indicateurs de solvabilité



En 2020, la CVAE a augmenté de plus d'un million par rapport aux années précédentes.

En 2021, la TEOM a augmenté suite à l'augmentation du taux et nous avons perçu davantage de recettes concernant le remboursement de personnel (congé maladie ou maternité, aides chantier insertion), la reprise de matériaux (déchets) ainsi que le versement transport.



La CAF diminue de façon importante en 2021 suite au transfert de l'excédent eau potable (charges exceptionnelles représentées sur le graphique) d'un montant de 1 008 473.95 €. Ce montant est « faussé » car l'excédent se retrouve dans notre fonds de roulement car imputé au compte 002.

En 2020, la CVAE a augmenté de plus d'un million par rapport aux années précédentes.

En 2021, la TEOM a augmenté suite à l'augmentation du taux et nous avons perçu davantage de recettes concernant le remboursement de personnel (congé maladie ou maternité, aides chantier insertion), la reprise de matériaux (déchets) ainsi que le versement transport.

L'épargne brute qui atteindrait les **1 798 485.74 €** (ou **790 011.79 €** en prenant en compte le transfert eau potable), appelée aussi « capacité d'autofinancement » CAF correspond à la différence entre les recettes

réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent récurrent permet à une collectivité locale de :

- Faire face au remboursement de sa dette en capital,
- Financer tout ou partie de ses investissements.

L'épargne brute est donc un outil de pilotage incontournable des budgets locaux puisqu'elle permet de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

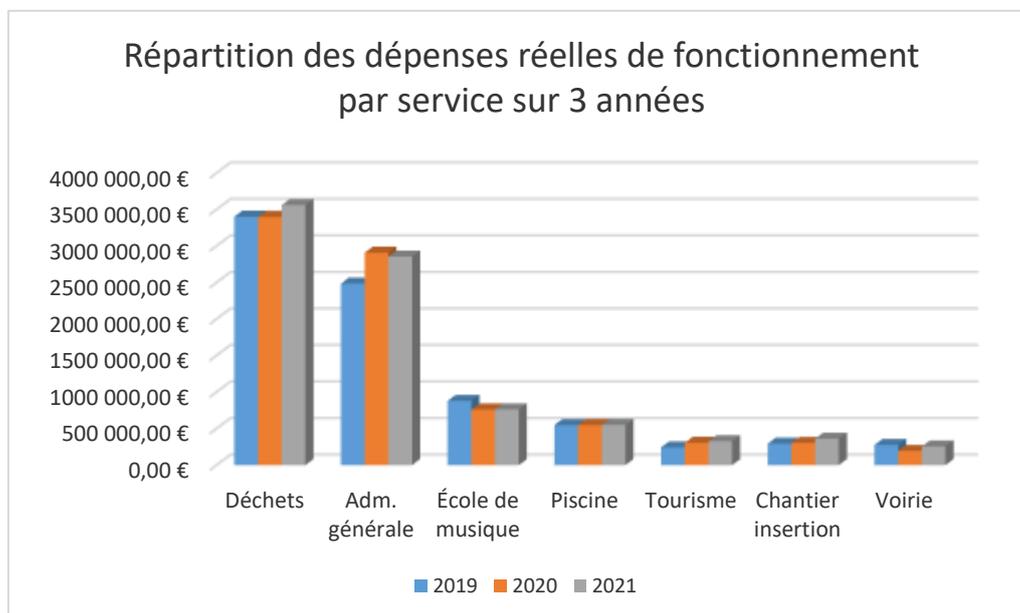
La CAF nette (CAF brute minorée du remboursement du capital de la dette) quant à elle, atteindrait les **1 772 481.70 €** (ou **764 007.75 €** en prenant en compte le transfert eau potable).

La contrainte économique veut que cette épargne nette soit positive, le capital des emprunts ayant été couvert par l'épargne brute (CAF brute). La CAF nette constitue alors une source de financement de l'investissement. La situation contraire amène le déficit d'épargne à constituer, non plus une recette, mais la première dépense d'investissement. Une CAF nette négative annonce à coup sûr une dégradation régulière des grands équilibres financiers.

3) Budget Principal

✓ **Fonctionnement**

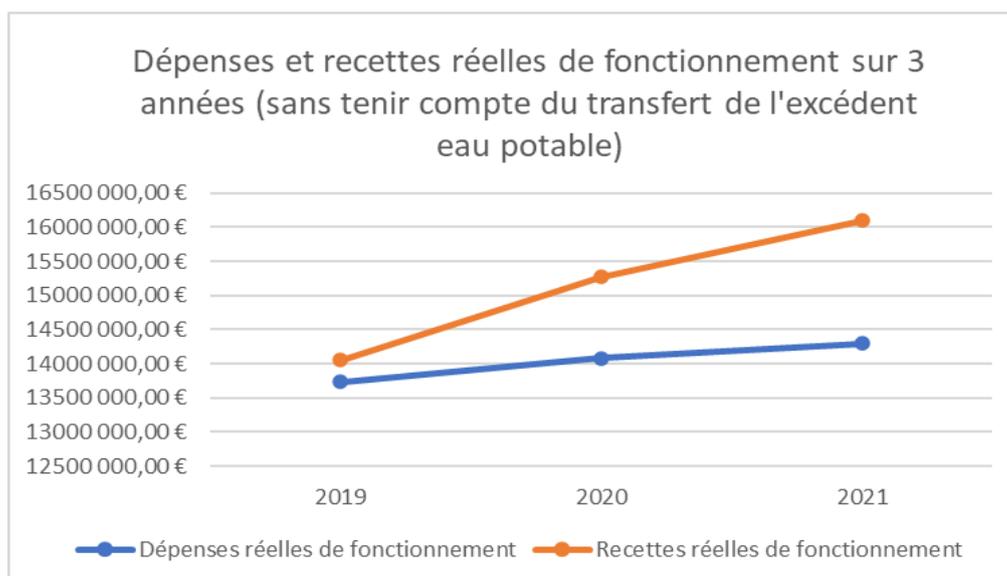
Lors de la préparation budgétaire 2021, le budget de la communauté de communes a été détaillé par service.



Les différents services dont le montant des dépenses est inférieur à 150 000 € ne sont pas représentés par un histogramme.

En 2021, les dépenses sur la fonction Déchets augmentent suite à l'indexation des marchés OM, à l'augmentation de la contribution Valor Aisne et des charges de personnel.

En 2020, les dépenses sur la fonction Administration générale augmentent suite à l'achat de masques et produits d'entretien lié à la COVID mais également suite à la nouvelle DSP transport. En 2021, les dépenses sont plus importantes qu'en 2019 suite aux charges de personnel qui augmentent liées aux avancements de grade et à la création de certains postes.

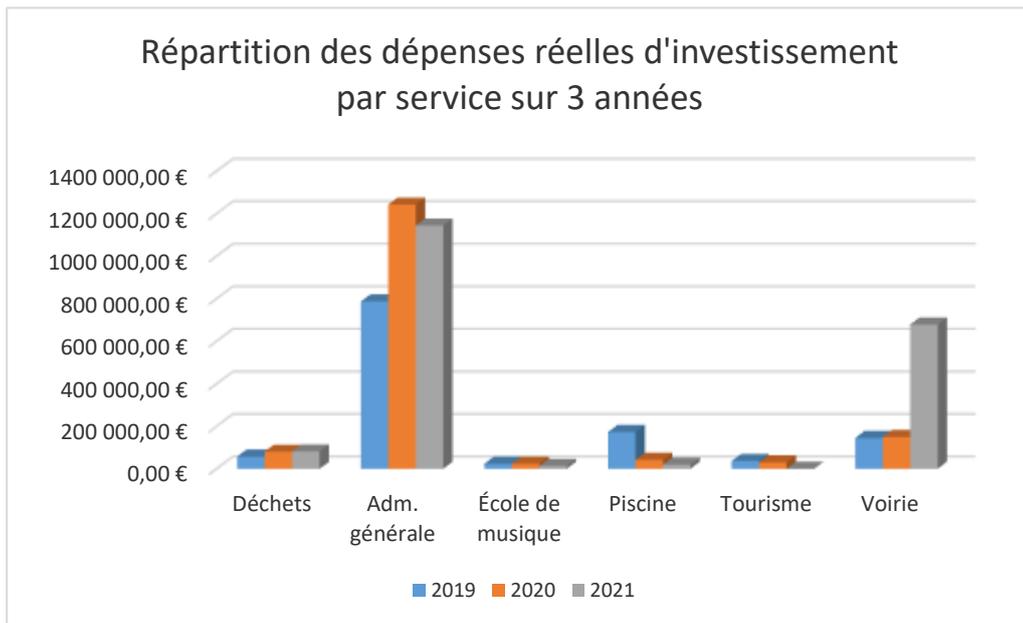


En 2020, la CVAE a augmenté de plus d'un million par rapport aux années précédentes.

En 2021, la TEOM a évolué suite à l'augmentation du taux et nous avons perçu davantage de recettes concernant le remboursement de personnel (congé maladie ou maternité, aides chantier insertion), le versement mobilité et la reprise de matériaux (déchets).

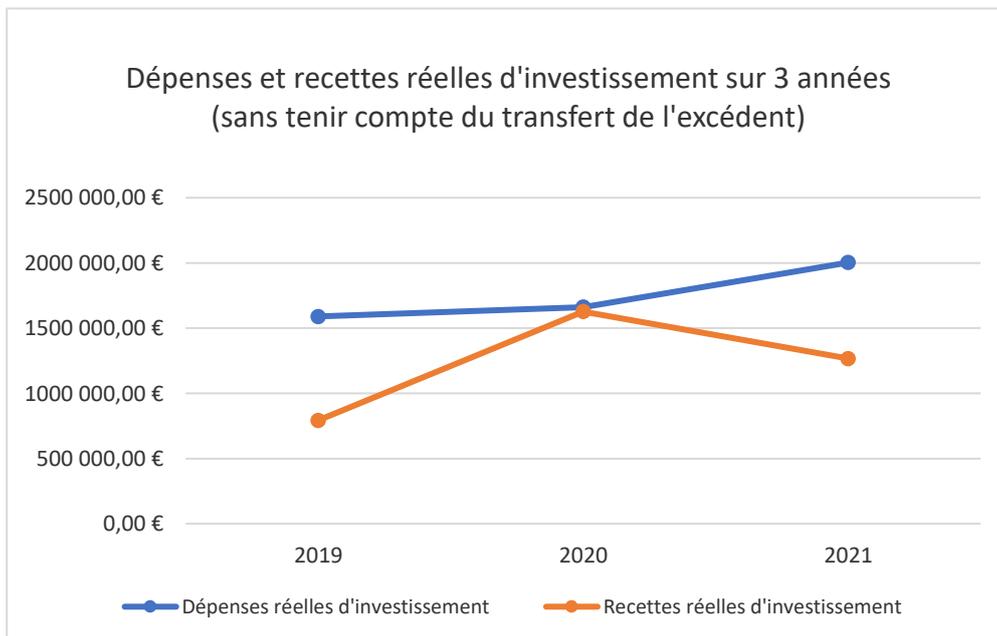
Les dépenses liées au transfert de l'excédent eau potable ne sont pas représentées sur le graphique pour ne pas « fausser » les résultats.

✓ Investissement



Les dépenses en fonction administration générale concernent le PLU, la fibre optique, les fonds de concours et en 2020, il y a eu l'acquisition de la maison de santé.

En 2019, pour la fonction Piscine il s'agit de la fin des travaux de restructuration et concernant la fonction voirie en 2021 il s'agit du diagnostic voirie, études de la voie verte (RN31) et des travaux de réfection de la voirie communautaire.



En 2020, les recettes ont fortement augmenté suite à la vente des locaux loués à l'entreprise Frey. En 2021 les recettes diminuent mais restent plus élevées qu'en 2019 suite à l'emprunt de 450 000 € pour la maison de santé.

Les dépenses augmentent suite aux travaux de réfection de voirie communautaire.

✓ Rétrospective

	RETROSPECTIVE		Prévisionnel 2021	2021		2021 sans prendre en compte le transfert eau potable
	2019	2020		2021	2021	
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	Chap	13 984 865,64 €	15 266 496,08 €	15 492 456,07 €	16 063 453,18 €	16 063 453,18 €
Ressources fiscales propres (Impôts, taxes et versement transport)	73	10 951 643,10 €	12 110 706,47 €	12 160 958,00 €	12 144 459,36 €	12 144 459,36 €
Ressources d'exploitation	013+70+75+77	450 550,24 €	430 116,26 €	509 480,00 €	694 095,69 €	694 095,69 €
Dotations et participations	74	2 582 672,30 €	2 725 673,35 €	2 822 018,07 €	3 224 898,13 €	3 224 898,13 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT		13 709 098,47 €	13 849 841,29 €	15 094 755,00 €	14 256 130,24 €	14 256 130,24 €
Charges à caractère général	011	4 049 539,63 €	4 186 904,77 €	5 061 037,00 €	4 308 780,43 €	4 308 780,43 €
Charges de personnel	012	3 143 205,93 €	3 188 962,61 €	3 486 488,00 €	3 441 470,18 €	3 441 470,18 €
Autres charges de gestion courantes (Contributions Valor'Aisne, subventions, ...)	65	1 809 907,20 €	1 780 594,62 €	1 899 307,00 €	1 867 990,90 €	1 867 990,90 €
Fiscalité reversée (attribution de compensation + FNGIR)	014	4 706 445,71 €	4 693 379,29 €	4 647 923,00 €	4 637 888,73 €	4 637 888,73 €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)		275 767,17 €	1 416 654,79 €		1 807 322,94 €	1 807 322,94 €
Charges financières (4)	66	-10 997,75 €	-9 378,14 €	8 641,98 €	-8 378,32 €	-8 378,32 €
Charges exceptionnelles (5) (aides aux entreprises en 2020 et transfert eau potable en 2021)	67	-11 239,02 €	-212 769,08 €	1 025 109,02 €	-1 008 932,83 €	-458,88 €
CAF BRUTE (6) = (3)+(4)+(5)		253 530,40 €	1 194 507,57 €		790 011,79 €	1 798 485,74 €
Ecritures d'ordres (amortissements)		486 561,01 €	751 596,25 €	840 234,00 €	840 033,86 €	840 033,86 €
Résultat de fonctionnement		-233 030,61 €	442 911,32 €		-50 022,07 €	958 451,88 €
		RETROSPECTIVE				
		2019	2020		2021	2021
CAF brute (1)		253 530,40 €	1 194 507,57 €		790 011,79 €	1 798 485,74 €
Remboursement capital emprunts (2)	16	50 459,19 €	25 004,22 €	28 329,19 €	26 004,04 €	26 004,04 €
CAF NETTE (3)= (1)- (2)		203 071,21 €	1 169 503,35 €		764 007,75 €	1 772 481,70 €
FCTVA (4)	10	206 077,04 €	98 960,07 €	551 800,25 €	64 441,05 €	64 441,05 €
Subventions d'investissements reçues (5)	13+204	419 127,86 €	575 527,93 €	782 508,19 €	492 542,85 €	492 542,85 €
Emprunt	16			450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Immobilisations corporelles (vente terrains) (6)	21	66 897,17 €	912 193,26 €	49 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions des Budgets annexes (7)	27	107 041,23 €	52 227,29 €	685 082,46 €	259 596,38 €	259 596,38 €
Régularisations d'écritures (8)		48 760,98 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Financement propre disponible (9) = (3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)		1 050 975,49 €	2 808 411,90 €		2 030 588,03 €	3 039 061,98 €
Dépenses d'équipement (10)	20+21+23	1 006 548,71 €	826 604,51 €	7 401 132,07 €	1 095 233,93 €	1 095 233,93 €
Subventions d'équipement (fonds de concours, fibre optique) (11)	204	520 013,46 €	809 606,98 €	1 096 678,86 €	864 075,67 €	864 075,67 €
Subventions aux Budgets annexes et dépôts et cautionnements (12)	27		0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Transfert eau potable	1068			407 706,88 €	407 706,88 €	0,00 €
Régularisations d'écritures(13)			12 193,26 €		18 046,00 €	18 046,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (14)=(9)-(10)-(11)-(12)-(13)		-475 586,68 €	1 160 007,15 €		-354 974,45 €	1 061 206,38 €
Transfert eau potable au 1er janvier 2021 (imputé au 001 et 002)					1 416 180,83 €	
Fonds de roulement		4 530 482,05 €	5 690 489,20 €		6 751 695,58 €	6 751 695,58 €
Evolution de la dette financière		253 423,23 €	228 662,90 €		652 912,50 €	652 912,50 €

✓ Produits de gestion

- Diminution de la CVAE pour un montant de **126 500 €** par rapport à 2020.
- La CCRV avait délibéré en 2020 pour instituer un dégrèvement des 2/3 du montant de la CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire. En 2021 nous avons perçu 2 020 387 € de CFE (2 204 431 € en 2020) soit une diminution de **184 044 €**.

- En 2020, nous avons perçu **2 982 749 €** de produits pour la taxe d'habitation et allocations compensatrices. En 2021, suite à la réforme de la TH, nous avons perçu la fraction TVA (correspondant à la TH + Allocations compensatrices) ainsi que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour un montant total de **3 003 501 €**, soit un montant sensiblement équivalent à 2020.
- Les pertes sont compensées par l'augmentation des recettes de la TEOM suite à l'augmentation du taux de 11.5% à 12.25% (+ **219 424 €**) au versement mobilité (+ **274 500 €**) suite à l'extension du périmètre sur tout le territoire de la CCRV, aux remboursements sur rémunération de personnel (congrés maladie, congés maternité, aides chantier insertion) qui ont été plus importants par rapport à 2020 (+ **171 128 €**).
- En 2021, les entrées piscine et école de musique ont été plus importantes qu'en 2020 d'où des recettes supplémentaires (+ **82 120 €**) ainsi que la revente de matériaux (+ **261 073 €**) suite à une estimation en 2020 revue à la baisse par CITEO liée à la COVID et une régularisation perçue en 2021.

✓ Charges de gestion

- Les charges à caractère général ont augmenté de 2.9% suite à l'élaboration du PLH (40 545 €), au diagnostic lecture (21 655 €), à l'étude de faisabilité pour la création d'un parcours lumineux dans le petit parc du château (47 400 €), à la foire expo (66 647 €) ainsi que le règlement de 2 années d'APV- Aisne Partenariat Voirie (82 985 €).
- Les charges à caractère général sont constituées principalement de la DSP transport (19.3% soit un montant de 831 480 €), ainsi que les marchés ordures ménagères (44.9% soit un montant de 1 933 230 €).
- Les charges de personnel ont augmenté comme prévu au budget, suite à la création de certains postes (Chargé d'opérations en urbanisme opérationnel et Chargé d'opérations Petites Villes de Demain) ainsi que les avancements de grade,.... (cf page 19)
- Les charges de gestion courante ont augmenté en 2021 suite à l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les activités polluantes) pour la contribution Valor'Aisne.
- La fiscalité reversée a diminué suite au transfert de la compétence transport à la Communauté de communes.

Sans prendre en compte le transfert eau potable, la CAF nette est de **1 772 481.70 €** alors que notre résultat de fonctionnement s'élève à 958 451.88 €, ceci est dû aux écritures d'amortissements qui s'élèvent à 840 033.86 € (augmentation de 88 437 € dû principalement aux fonds de concours).

Le fonds de roulement de la CCRV a, certes, augmenté fin 2021 mais il ne faut pas oublier de prendre en compte l'emprunt des 450 000 € contracté pour la maison de santé ainsi que le remboursement d'une partie de l'avance des budgets annexes au budget principal pour un montant de 259 596.38 € suite à la vente de terrains.

La dette financière évolue et augmente ainsi de 450 000 € suite à l'emprunt.

- En 2024 mise en place de la REOMI d'où baisse des ressources fiscales, dotations et participations (vente de matériaux) mais également baisse des charges à caractère général (marchés ordures ménagères) et charges de gestion courante (contributions Valor'Aisne).

- Concernant les ressources d'exploitation, il est prévu dès 2022 une augmentation à raison d'environ 2% en déduisant les régularisations de remboursement maladie perçues en 2021. Ces ressources augmentent en 2024 dû au remboursement des salaires du budget REOMI sur le budget principal.

- Les dotations et participations resteraient stables en 2022 et 2023, en prenant en compte pour 2022 la régularisation de CITEO (revente matériaux) de l'année 2020 perçue en 2021 et en déduisant pour 2024 les recettes perçues pour la vente de matériaux (transférées sur le budget REOMI).

- Concernant les charges à caractère général, la CC envisage toujours le maintien (hormis la DSP transport et ordures ménagères), et en 2024 une baisse car il n'y aura plus de dépenses liées aux marchés ordures ménagères sur le budget.

- Les charges de personnel devraient suivre une évolution de 3%, personnel REOMI non compris (cf page 22).

- Concernant les autres charges de gestion courante, il est prévu un éventuel maintien du montant des subventions de fonctionnement versées, hors contributions obligatoires (Valor'Aisne) puis une diminution en 2024 suite à la suppression de ces contributions sur ce budget.

D. PLAN PLURIANNUEL d'INVESTISSEMENT

* FCTVA à récupérer						
Domaines	Projets	Montants estimés				
		2022	2023	2024	2025	2026
Logement	Programme Local de l'Habitat (PLH)	93 200,00 € + RAR : 3 400,00 €	125 300,00 €	137 800,00 €	107 800,00 €	101 950,00 €
Aménagement du territoire	Elaboration du RLPI + révision du PLUi* <i>Coût : 150 531,60 €</i> <i>Réglé en 2021 : 67 705,72 €</i>	36 424,88 € + RAR : 46 401,00 €				
Aménagement du territoire	Mise en place de la fibre optique sur l'ensemble du territoire Coût total 6 496 360 € Reste à payer 2022-2039 : 5 150 576 €	649 502,00 €	649 502,00 €	499 862,00 €	482 549,00 €	216 590,00 €
Voirie	Campagne de réfection de certaines voies subventionnées par l'APV (Aisne Partenariat Voirie)*	400 000,00 € + RAR : 152 298,24 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Développement économique	Acquisition de terrains - zones d'activités	Modalités et montants à définir avec l'EPFLO				
Développement économique	Actions du schéma de Développement Economique (SDE) Foire expo 2023 Signalétiques : 35 000 €* 	35 000,00 €	60 000,00 €			
Aménagement du territoire	<u>Voie verte Mercin et Vaux - Montigny Lengrain*</u> MOE Phase 1 : 20 239,50 € MOE Phase 2 : 57 993,00 € Etudes réglementaires/géomètre : 18 000,00 € Travaux : 4 614 765,61 € TTC Coût total : 3 925 831,76 € H.T. soit 4 710 998,11 € T.T.C. Subventionnable à hauteur de 80% <i>Réglé depuis 2020 : 49 220,51 €</i> Restant à charge à la CC : 776 963 € (20% du montant H.T.)	388 482,00 € (dont RAR : 49 315 €)	388 482,00 €			
Aménagement du territoire	<u>Véloroute LFM/VC/Palesne*</u> coût estimé : 2,5 millions d'euros Frais d'études : 270 000 € HT soit 324 000 € TTC Subventionnable à 70% <i>Réglé en 2021 : 10 944 €</i>	54 000,00 € + RAR : 45 536,00 €	213 520,00 €			
Sports	Remplacement filtres diatomés*	138 000,00 €				
Santé	Maison de santé pluri - professionnelle* : Coût prévisionnel total : 1 697 220 € TTC (Acquisition foncière - Maitrise d'oeuvre - Travaux) <u>Subventions attendues :</u> <u>PRADET : 218 902,50 €</u> <u>DSIL : 145 935 €</u> <u>DETR : 656 707,50 €</u> <u>FCTVA : 195 100 €</u>	Maitrise d'oeuvre	Travaux			
Environnement	Bacs déchèterie*	272 450,00 € + RAR : 469 169,40 €				
Assainissement	Schéma directeur d'assainissement*	Voir PPI (annexe)				

E. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Budget Principal

- ✓ Crédit agricole : emprunt de 388 000 € sur une durée de 15 ans (2013-2028) au taux fixe de 3.94% pour le financement des travaux de la déchèterie et zone d'activité Pontarcher.

Capital restant dû au 1er janvier 2022 : 196 315.60 €

- ✓ Crédit agricole : emprunt de 450 000 € sur une durée de 15 ans (2022-2037) au taux fixe de 0.90% pour le financement du projet de réhabilitation de la maison de santé pluriprofessionnelle.

Capital restant dû au 1er janvier 2022 : 450 000.00 €

2) Budget annexe Assainissement Collectif

COMMUNE	Etablissement bancaire	Montant du prêt	Durée du prêt	Intérêts selon tableau d'amortissement	Capital selon tableau d'amortissement	Capital restant dû au 01/01/2022
<u>Ambleny</u>	Crédit Agricole (4,22%)	900 000,00 €	2007-2027	18 071,14 €	52 570,00 €	369 790,00 €
<u>Berny-Rivière</u>	Agence de l'eau (0%)	27 734,00 €	2016-2031	0 €	1 848,94 €	18 489,30 €
<u>Coyolles</u>	Caisse d'épargne (4,90%)	415 446,00 €	2013-2038	16 846,61 €	12 335,56 €	331 472,90 €
	Agence de l'eau (0%)	158 919,00 €	2013-2028	0 €	13 100,88 €	91 706,38 €
<u>La Ferté-Milon</u>	Caisse d'épargne (4,93%)	500 000,00 €	2011-2031	16 012,45	23 447,83 €	310 051,58 €
	Agence de l'eau (0%)	296 064,00 €	2010-2030	0 €	19 080,54 €	171 724,59 €
	Caisse des dépôts (4,51%)	759 500,00 €	2012-2027	18 800,63 €	51 967,93 €	364 897,49 €
<u>Pernant</u>	Crédit Agricole (1,68%)	65 000,00 €	2016-2031	826,94 €	4 111,41 €	45 111,12 €
<u>Ressons-le-Long</u>	Banque de financement (0,45% taux prop.)	2 200 000,00€	2009-2039	6 625,16 €	52 938,89 €	1 419 318,83 €
	Crédit Agricole (4,66%)	526 998,13 €	2008-2033	16 143,39 €	19 984,47 €	326 440,21 €
	Caisse des dépôts (1,75%)	442 074,00 €	2014-2054	6 895,38 €	8 579,29 €	385 053,24 €
	Agence de l'eau (0%)	144 750,00 €	2009-2024	0 €	9 943,87 €	29 831,61 €
	Agence de l'eau (0%)	100 871,00 €	2008-2023	0 €	6 724,73 €	13 449,47 €
	Agence de l'eau (0%)	144 750,00 €	2008-2023	0 €	9 650,00 €	19 300,00 €
	Agence de l'eau (0%)	133 178,00 €	2014-2029	0 €	8 878,53 €	71 028,29 €
<u>Vic-sur-Aisne</u>	Agence de l'eau (0%)	19 241,00 €	2015-2030	0 €	1 282,73 €	11 544,62 €
	Agence de l'eau (0%)	26 520,00 €	2011-2031	0 €	1 326,00 €	13 260,00 €
<u>Villers-Cotterêts</u>	Agence de l'eau (0%)	34 000,00 €	2008-2023	0 €	2 266,66 €	4 533,33 €
	Agence de l'eau (0%)	136 000,00 €	2007-2022	0 €	9 066,67 €	9 066,66 €

CCRV						
Réhabilitation Réseaux unitaire Vic sur Aisne	Agence de l'eau (0%)	117 606,00 €	2021-2036	0 €	0 €	117 606,00 €
Création réseau de collecte PERNANT	Agence de l'eau (0%)	18 821,00 €	2018-2033	0 €	1 254,73 €	13 802,08 €
Création silo à boue Vic sur Aisne	Agence de l'eau (0%)	44 929,00 €	2017-2037	0 €	2 246,45 €	35 943,20 €
Réhabilitation centre-ville VC	Agence de l'eau (0%)	61 690,00 €	2019-2034	0 €	4 112,67 €	53 464,66 €
TOTAL :		7 274 091,13 €		100 221,70 €	316 718,78 €	4 226 885,56 €

F. BUDGETS ANNEXES DE LA CCRV

Les résultats et prévisions des budgets annexes reprennent les résultats d'exercice.

1) Budget Assainissement Collectif

Ce budget concerne la gestion de l'assainissement collectif de 9 communes sur le territoire de la CCRV. La SAUR assure un contrat de délégation de service public depuis le 01^{er} février 2021 pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la CCRV.

En 2021, les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'hygiénisation des boues (71 535 €), des relevés d'ouvrages (69 650 €), les intérêts d'emprunt et les écritures d'amortissement.

Les recettes de fonctionnement concernent les redevances d'assainissement ainsi que le remboursement des dommages sur la STEP de Villers-Cotterêts (2 275 000 €)

En 2021, les dépenses d'investissement concernent les travaux de réhabilitation des réseaux Rue du marché au Blé à la Ferté Milon (21 000 €) et Rue Paul Braux et Saint Christophe à Vic-sur-Aisne (674 784 €), les emprunts et les écritures d'amortissement.

Les recettes d'investissement concernent les subventions agence de l'eau pour des travaux de réhabilitation du réseau unitaire à Vic sur Aisne (117 606 €) et les écritures d'amortissement.

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	5 844 624 €	1 484 775 €	5 844 624 €	7 799 485 €	7 870 627 €
<u>Investissement</u>	7 021 547 €	1 499 383 €	7 021 547 €	1 943 196 €	9 059 164 €

2) Budget Les Verriers (gestion de la zone d'activités) :

Ce budget concerne des dépenses d'éclairage public, la taxe foncière et principalement des écritures de stocks, en recettes il s'agit de la vente de terrains (238 924.50 €) et également des écritures de stocks. La comptabilité des stocks de terrains est une comptabilité particulière. En effet, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (compte 21 ou 23) car l'objectif n'est pas d'immobiliser les terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains (prix augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	3 243 769 €	2 798 198 €	3 243 769 €	2 798 198 €	2 578 092 €
<u>Investissement</u>	3 210 603 €	2 784 006 €	3 210 603 €	2 784 006 €	2 545 832 €

3) Budget Hôtel d'entreprises (gestion des bâtiments à vocation économique) :

Ce budget concerne des dépenses d'entretien de terrains et de bâtiment, la taxe foncière et des revenus des locations en recettes.

En 2021, 3 cellules sur 4 étaient louées mais sur 2022 les 4 devraient être louées.

En 2021, les dépenses d'investissement concernent la réfection de la toiture (26 438 €)

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	78 127 €	65 442 €	78 127 €	65 442 €	82 381 €
<u>Investissement</u>	77 826 €	69 979 €	77 826 €	77 198 €	67 433 €

4) Budget Opérations immobilières (gestion des bâtiments à vocation économique) :

Ce budget ne concerne que des écritures d'amortissements.

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	57 048 €	37 179 €	57 048 €	59 259 €	84 141 €
<u>Investissement</u>	55 238 €	37 179 €	55 238 €	37 179 €	37 181 €

5) Budget Office du Tourisme

Ce budget concerne les ventes de prestations en ligne, les brochures et visites guidées.
En 2022, il est prévu davantage de sorties (château de Villers-Cotterêts).

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	41 263 €	15 848 €	41 263 €	40 546 €	74 698 €
<u>Investissement</u>	2 647 €	0 €	2 647 €	2 647 €	2 647 €

6) Budget SPANC

Ce budget concerne les dépenses liées aux opérations de contrôle, d'entretien et de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire.

Pour 2022, les travaux de réhabilitation concernent les communes de Dammard/Mortefontaine ainsi que le Xième programme

	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes 2021	Budget prévisionnel 2022
<u>Fonctionnement</u>	219 483 €	120 897 €	219 483 €	207 558 €	194 126 €
<u>Investissement</u>	1 559 016 €	1 182 205 €	1 559 016 €	910 289 €	1 216 780 €

G. ORIENTATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES
ET SITUATION SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1) MASSE SALARIALE

Chapitre 012 – hors élus :

<i>Masse salariale 2017</i>	<i>Masse salariale 2018</i>	<i>Masse salariale 2019</i>	<i>Masse salariale 2020</i>	<i>Masse salariale 2021</i>
2 857 311,96 €	2 939 705,72 €	3 143 205,93 €	3 188 962,61 €	3 441 470,18 €

Augmentation des charges de personnel :

- Entre 2017 et 2018 : + 2,88%.
- Entre 2018 et 2019 : + 6,92%.
 - intégration au 1^{er} mai 2019 du personnel (contrats aidés et encadrant) du chantier d'insertion espaces verts situé à Ambleny.
 - sorties Enfance-Jeunesse assurées en régie et nécessitant le recours à des vacataires.
- Entre 2019 et 2020 : + 1,45%

L'augmentation entre 2019 et 2020 est relativement faible malgré la mise en œuvre du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020 (+ de 20 000 € environs) et s'explique par :

- La mutation au 1^{er} février du Directeur de l'Ecole de musique et des actions culturelles (titulaire non remplacé à ce jour) ;
- La période de vacance de plusieurs emplois (notamment pendant la période COVID) : Juriste et Chargé de la commande publique notamment, ainsi que Technicien Voirie.

- Entre 2020 et 2021 : + 7,92%

L'augmentation entre 2020 et 2021 est plus importante que les années précédentes depuis la création de la Communauté de communes mais demeure dans l'épure budgétaire :

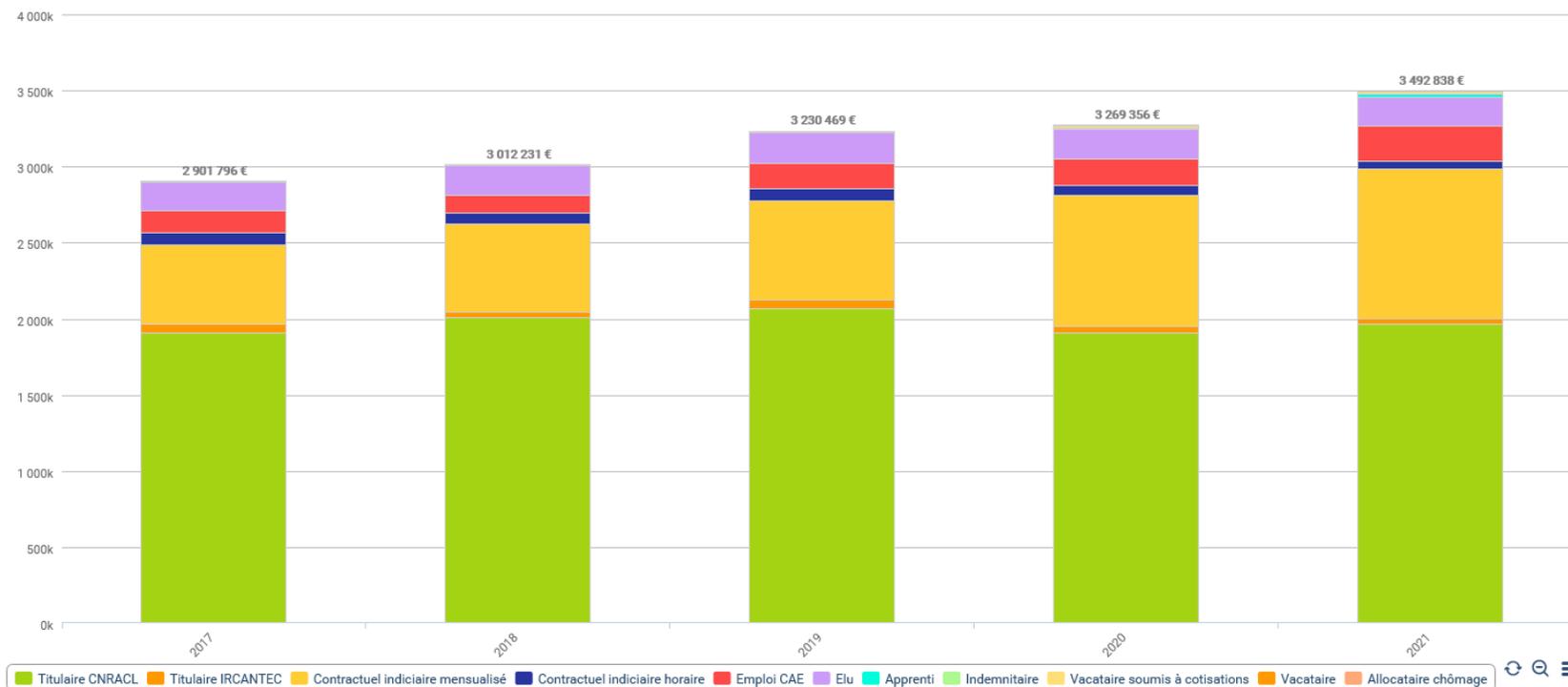
<u>Budget voté</u> par l'Assemblée délibérante = 3 486 488,00 €	<u>Budget réalisé</u> 2021 = 3 441 470,18 €
--	--

Le coefficient de revalorisation des dépenses de personnel a été évalué à une moyenne de 2,15% au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) comme chaque année.

Hormis le GVT, l'augmentation correspond :

- au **nombre de contrats aidés accueillis sur les chantiers d'insertion** : 33 agents en 2020 contre 44 en 2021 → *Recettes supérieures perçues en parallèle à l'article 6419 « Remboursements sur rémunération du personnel »* ;
- au **remplacement de congé maternité** de deux agents → *Remboursement de l'assurance pour les congés maternité/parental* ;
- à la rémunération sur 12 mois de **l'apprentie de l'Office de Tourisme** (contre 4 mois en 2020) et celle de **l'apprentie du service Communication** (depuis septembre 2021) → *Recettes liées à l'aide de l'Etat pour l'embauche d'apprentis* ;
- au remplacement d'agents en **congés maladie** → *Remboursement de l'assurance pour les congés maladie de + 30 jours*.
- à la création d'un poste de **Chef de projet Petites Villes de Demain** (pourvu depuis le 15 octobre) → *Recettes liées à la subvention de l'Etat et au partage du reste à charge avec les deux villes que sont La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts* ;
- à la création d'un poste de **Référent Espace France Services** (pourvu depuis le 1^{er} octobre) pour le site de Villers-Cotterêts labellisé à cette date → *Recettes liées à la subvention de fonctionnement annuelle versée par l'Etat* ;
- à la **réorganisation du Pôle Aménagement du territoire** et des **Services Techniques** avec la modification de temps de travail d'agents (repris au point 2 ci-dessous).

Evolution de la masse salariale des 5 dernières années (élus inclus) :



2) EFFECTIFS 2021 – PREVISIONS 2022

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de communes disposait de 110 agents (emplois pourvus), dont 22 contrats de droit privé (CCDI) correspondant aux emplois du chantier d'insertion de rénovation du petit patrimoine et de sentiers de randonnée.

✓ Effectifs – Année 2021 :

Créations de postes :

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- **Création d'un poste d'Assistante des Services techniques** à temps non complet (20 heures hebdomadaires) et **suppression** d'un poste de Chargé d'accueil aux services techniques à temps complet.
- **Création d'un poste d'Adjoint administratif – Accueil et Assainissement** à temps complet et **suppression** d'un poste Technicien Voirie à temps complet.
- **Création d'un poste de Technicien Assainissement Non Collectif / Voirie** à temps complet et **suppression** d'un poste Technicien Assainissement Non Collectif à temps complet.

Au 1^{er} mars 2021, poste pourvu de **Chargé d'opérations en urbanisme opérationnel** en catégorie B – Rédacteur territorial, à temps complet.

Au 15 octobre 2021, poste pourvu de **Chef de projet Petites Villes de Demain** La Ferté-Milon / Villers-Cotterêts en catégorie A – Attaché territorial, à temps complet.

Au 1^{er} octobre 2021, poste pourvu de **Référent de l'Espace France Services** de Villers-Cotterêts en catégorie B – Rédacteur Territorial à temps complet.

Avancements de grade :

Quatre avancements de grade à effet au 1^{er} juillet 2021 :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe / Assistante de Direction et RH
- Technicien Principal de 2^{ème} classe / Technicien Assainissement Collectif
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe / Référent des déchèteries
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe / Agent de caisse et d'entretien

✓ Prévisions – Année 2022 :

Créations de postes (votées au Conseil du 02/07/2021) :

Mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères intercommunale (REOMi) :

Intitulé du poste	Catégorie d'emploi et grade	Emploi permanent / non permanent	Durée hebdomadaire du poste	Date de création
Gestionnaire des déchèteries et Management de l'enquête (2022) Programme Local de Prévention (dès 2023)	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux Ou techniciens territoriaux Catégorie B	Emploi permanent	35 H	1 ^{er} octobre 2021
Accueil téléphonique et mise en place de la facturation + intégration des données (2022) Et Facturation-recouvrement (2023)	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	Emploi permanent	35 H	1 ^{er} janvier 2022
Accueil téléphonique et intégration des données des enquêtes	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	Emploi non permanent d'1 an	17.5 H	1 ^{er} janvier 2022
Enquêteurs	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	6 emplois non permanents dont : 3 emplois de 6 mois 3 emplois d'1 an	35 H	1 ^{er} janvier 2022

Modification de grade :

- **Encadrant technique d'insertion** – Chantier d'insertion Petit patrimoine bâti : au 1^{er} décembre 2021 Grade d'agent de maîtrise (ancien titulaire du poste parti en retraite : grade d'adjoint technique).

Avancements de grade :

Les entretiens annuels 2021 ont débuté fin 2021 et s'étendront début 2022. Ainsi, des avancements de grade pourraient être votés courant 2022 en fonction des demandes formulées par les agents et de leur éligibilité.

Au 1^{er} janvier 2022, la CCRV totalise **92 emplois pourvus** augmentés de **17 contrats de droit privé** (chantier d'insertion), soit 109 emplois pourvus au total. Les effectifs pourvus se répartissent par service ainsi que suit :

Siège social : Administration / Ressources - Humaines / Finances / Développement économique	8 agents administratifs (dont 1 agent pour partie sur le social) 1 agent d'entretien
Communication	4 agents (dont 1 TNC : temps non complet et 1 en alternance)
Pôle Aménagement du territoire	6 agents
Office de tourisme	7 agents (dont 1 TNC et 1 en alternance)
École de musique	2 agents administratifs, 1 agent d'entretien et 20 enseignants (dont 12 TNC) 1 Directeur-Adjoint
Services techniques	12 agents et 4 enquêteurs REOMi <i>3 postes à pourvoir (2 enquêteurs REOMi et 1 Gestionnaire en porte à porte)</i>
Déchèteries	5 agents (dont 1 référente)
Piscine	8 agents
Enfance (RAM) / Jeunesse	5 agents (dont 1 TNC)
Antenne Vic-sur-Aisne (dont Espace France Services)	2 agents administratifs et 1 agent d'entretien <i>1 poste à pourvoir (Juriste)</i>
Espace France Services	1 agent
Sport-Education	1 agent
Social	3 agents (+ 17 contrat aidés)

Regroupement de Profils



Répartition globale au dernier mois



Effectifs par catégorie à partir des effectifs de décembre 2021 (86 emplois pourvus) :

Catégories Hiérarchiques



Répartition globale au dernier mois

● Catégorie C : 39,65% ● Catégorie B : 40,01%
 ● Catégorie A : 16,71% ● Autres : 3,63%

Effectif au <u>31/12/2021</u>		Nombre d'agents	ETP
Catégorie A	Administrative	7	6,09
	Social	2	1,66
	Technique	2	2
	Total	11	9,75
Catégorie B	Administrative	8	7,8
	Animation	1	1
	Culturelle	21	14,89
	Sportive	6	6
	Technique	3	3
	Total	39	32,75
Catégorie C	Administrative	18	14,86
	Animation	2	1,6
	Technique	16	13,44
	Total	36	31,99
Total		86	72,34

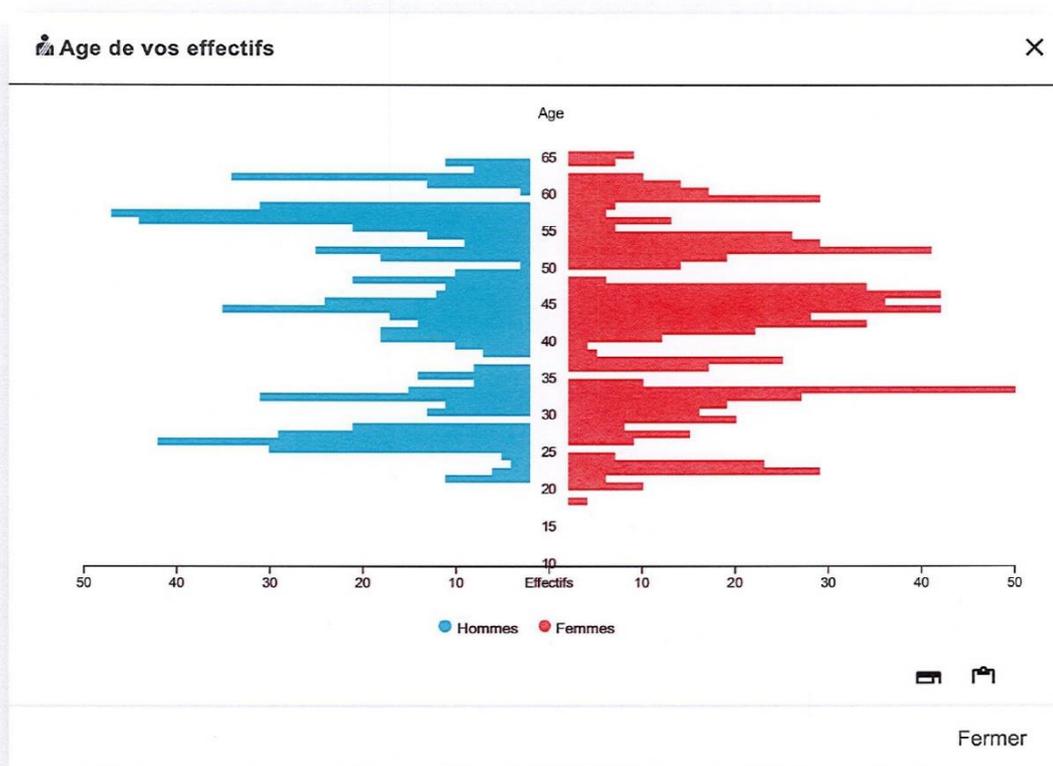
NB : 1 emploi pourvu en décembre 2021 devenu vacant au 01.01.2022 (poste de juriste) et 2 débuts de contrats au 01.01.2022 aux Services Techniques (Gestionnaire facturation et Accueil REOMi)

3) SITUATION DES EFFECTIFS HOMMES- FEMMES

Effectifs par âge et sexe des effectifs de décembre 2021 :

03/01/2022 19:47

Adelyce - Surveiller



<https://atelier-salarial.fr/surveiller>

1/1

Effectif au 31/12/2021		<25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55 et+
Catégorie A	Administrative	1	1	0	1	4	0	0	0
	Technique	0	0	1	0	1	0	0	0
	Social	0	0	1	0	1	0	0	0
	Total	1	1	2	1	6	0	0	0
Catégorie B	Administrative	1	1	3	0	2	1	0	0
	Technique	0	0	0	1	1	0	1	0
	Sportive	0	1	0	0	1	0	2	2
	Culturelle	0	4	3	0	1	4	4	5
	Animation	0	0	0	0	0	1	0	0
	Total	1	6	6	1	5	6	7	7
Catégorie C	Administrative	1	0	2	1	2	4	3	5
	Technique	0	0	1	1	1	4	2	7
	Animation	0	0	2	0	0	0	0	0
	Total	1	0	5	2	3	8	5	12
	Total	3	7	13	4	14	14	12	19

Analyse Hommes – femmes :

(y compris chantiers d'insertion et vacataires)



43,83 Ans
Age moyen

53 % sur total
Effectifs

2 677 €
Salaire Brut moyen



43,22 Ans
Age moyen

47 % sur total
Effectifs

2 354 €
Salaire Brut moyen

Analyse par filière au 31 décembre 2021 (hors chantiers d'insertion et vacataires) :

Filière / sexe	FEMMES	HOMMES
Filière Administrative	25	8
Filière Technique	11	10
Filière Culturelle	9	12
Filière Sociale	2	/
Filière Sportive	2	4
Filière Animation	2	1
TOTAL	51	35

Analyse par catégorie au 31 décembre 2021 (hors chantiers d'insertion et vacataires) :

Catégorie / sexe	FEMMES	HOMMES
Catégorie A	7	4
Catégorie B	18	21
Catégorie C	26	10
TOTAL	51	35

4) DETAILS DE LA REMUNERATION DES AGENTS 2021 (HORS COTISATIONS) :

Rémunération principale des agents titulaires	Rémunération principale des agents non-titulaires	Rémunération des agents en insertion	NBI Supplément familial de traitement	Régime indemnitaire	Personnel mis à disposition par la Ville de Villers-Cotterêts*
1 129 710,99 €	737 293,01 €	205 175,21 €	29 836,66 €	279 691,05 €	44 542,20 €

5) PROSPECTIVE – 2022 ET ANNEES SUIVANTES :

- Pour l'année 2022, hormis une **estimation de 3% prévisionnelle**, la masse salariale pourrait évoluer du fait de la réussite aux concours de la fonction publique territoriale d'agents non titulaires sur des emplois permanents, d'avancements à l'ancienneté et d'éventuels avancements de grade qui seraient alors soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

- La **mise en place de la REOMi** va augmenter la masse salariale de manière significative du fait de la création des postes suivants :
 - Temporaires (année 2022 uniquement) : 6 enquêteurs / 1 mi-temps à l'accueil
 - Permanents : 1 Gestionnaire facturation et 1 Gestionnaire déchèteries et PLP (Plan local de prévention des déchets)

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) :**

En 2022, un bilan de la mise en place du RIFSEEP (effectif depuis 2020) devrait être réalisé afin de tenir compte :

- de son efficacité en CC, notamment sur le volet de prime au mérite (complément indemnitare) ;
- de la volonté du législateur sur ce complément indemnitare ;
- des attentes des chefs de service ;
- de la motivation des agents à se voir confier des tâches nouvelles et à en être valorisés ;
- de la nécessité de disposer d'un levier plus efficace en terme d'embauches.

Cette analyse pourrait amener des propositions d'évolution concrète du régime indemnitare en vigueur en Communauté de communes, et notamment du montant global affecté qui serait alors proposé au vote des conseillers communautaires.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

CADRE d'EMPLOI et GRADE	Catégorie	Effectifs Prévus au tableau	Filière	Service	Emploi permanent	Emploi non permanent	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	TC : Temps complet TNC : Temps non complet	Non- titulaire Indices de paye
Emploi fonctionnel DGS 20 000 à 40 000 habitants	A	1	Administrative	Directeur Général des Services			X		TC	
Attaché	A	10								
Attaché principal		1	Administrative	Pôle ADT	X		X		TNC	
Attaché		9	Administrative	Administratif	X			X	TC	
			Administrative	Ecole de Musique	X			X	TC	
			Administrative	Administratif	X			X	TC	
			Administrative	Ressources Humaines	X		X		TC	
			Administrative	Finances	X		X		TC	X IB 567
			Administrative	Office de Tourisme	X		X		TC	
			Administrative	Administratif	X		X		TC	X IB 518
			Administrative	Administratif		X	X		TC	X IB 525
			Administrative	Communication	X		X		TC	X IB 444
Ingénieur	A	2								
Ingénieur PPL		1	Technique	Service Technique	X		X		TC	
Ingénieur		1	Technique	Service Technique	X		X		TC	
Éducateur de jeunes enfants	A	2								
Éducateur PPL de jeunes enfants		1	Sociale	Service à la population	X		X		TC	
Éducateur jeunes enfants		1	Sociale	Service à la population	X		X		TC	
Rédacteur	B	9								
Rédacteur PPL 2 ^{ème} classe		4	Administrative	Pôle ADT	X		X		TC	IB 415
			Administrative	Pôle ADT	X		X		TC	X IB 528
			Administrative	Administratif	X			X	TC	

		Administrative	Marchés publics	X		X		TC	
Rédacteur	5	Administrative	Espace France Services	X		X		TC	
		Administrative	Espace France Services	X		X		TC	X IB 379
		Administrative	Pôle ADT	X		X		TC	X IB 415
		Technique	Service Technique	X		X		TC	X IB 415
		Administrative	Communication	X		X		TC	X IB 397
Technicien		B	5						
Technicien PPI de 2ème classe	1	Technique	Service Technique	X		X		TC	
Technicien	4	Technique	Administratif	X			X	TC	
		Technique	Chantier insertion	X		X		TC	X IB 419
		Technique	Chantier insertion	X			X	TC	
		Technique	Service Technique	X		X		TC	X IB 397
Éducateur des APS		B	6						
Éducateur des APS PPL 1ère classe	3	Sportive	Piscine	X		X		TC	
		Sportive	Piscine	X			X	TC	
		Sportive	Piscine	X		X		TC	
Éducateur des APS PPL 2ème classe	1	Sportive	Service Sport	X		X		TC	
Éducateur des APS	2	Sportive	Piscine	X		X		TC	X IB 397
		Sportive	Piscine	X		X		TC	X IB 397
Assistant Enseignement Artistique		B	22						
AEA PPL 1ère classe	5	Culturelle	École de musique	X		X		TNC	
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	
AEA PPL 2ème classe	17	Culturelle	École de musique	X			X	TNC	
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 399
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 429
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	X IB 399
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 399
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	X IB 399

		Culturelle	École de musique	X		X		TNC			
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	X IB 444		
		Culturelle	École de musique	X		X		TC	X IB 506		
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 506		
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC			
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 415		
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 399		
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 399		
		Culturelle	École de musique	X		X		TNC	X IB 399		
		Culturelle	École de musique	X		X		TC			
		Culturelle	École de musique	X		X		TC			
Adjoint administratif		C	25								
Adjoint Administratif PPL 1 ^{ère} classe	-	3	Administrative	Marchés publics	X			X	TC		
			Administrative	Service Technique	X		X		TC		
	-		Administrative	Administratif	X		X		TC		
Adjoint Administratif PPL 2 ^{ème} classe		10	Administrative	École de musique	X		X		TC		
			Administrative	Service à la population	X			X	TC		
			Administrative	Ressources Humaines	X		X		TC		
			Administrative	Office de Tourisme	X		X		TC		
			Administrative	Chantier Insertion	X		X		TC		
			Administrative	Administratif	X		X		TC		
			Administrative	Service Technique	X		X		TC		
			Administrative	Communication	X		X		TNC		
			Administrative	École de musique	X		X		TC		
			Administrative	Service juridique	X			X	TC		
Adjoint Administratif		12	Administrative	Service Technique	X		X		TC		
			Administrative	Service Technique	X		X		TNC	X IB 367	
			Administrative	Administratif	X			X	TC		
			Administrative	Pôle ADT	X		X		TC		
			Administrative	Ecole de Musique	X			X	TC		
			Administrative	Office de Tourisme	X		X		TC	-	
			Administrative	Office de Tourisme	X		X		TNC	X IB 367	

		Administrative	Office de Tourisme	X		X		TC	
		Administrative	Pôle ADT	X		X		TC	
		Administrative	Enfance/Jeunesse	X		X		TNC	
		Administrative	Service Technique	X		X		TNC	X IB 367
		Administrative	Office de Tourisme		X		X	TNC	
Adjoint d'animation		C	3						
Adjoint d'animation PPL 2 ^{ème} classe	2	Social	Service à la population	X		X		TC	
		Animation	Office de Tourisme	X		X		TC	
Adjoint d'animation	1	Animation	Office de Tourisme	X			X	TC	
Animateur		B	3						
Animateur PPL 1 ^{ère} classe	1	Animation	ENFANCE JEUNESSE	X		X		TC	
Animateur PPL 2 ^{ème} classe	2	Animation	ENFANCE JEUNESSE	X			X	TC	
		Animation	ENFANCE JEUNESSE	X			X	TC	
Adjoint technique		C	22						
Adjoint technique PPL 2 ^{ème} classe	6	Technique	Service technique	X			X	TC	
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	-
		Technique	Déchèterie	X			X	TC	
		Technique	Piscine	X		X		TNC	
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	
		Technique	École de musique	X		X		TC	
Adjoint technique	16	Technique	Piscine	X		X		TNC	
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	X IB 354
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	
		Technique	Piscine	X		X		TNC	
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	
		Technique	Administratif	X		X		TNC	
		Technique	Déchèterie	X		X		TC	
		Technique	Administratif	X		X		TNC	
		Technique	Piscine	X		X		TNC	
		Technique	Déchèterie		X		X	TNC	
		Technique	Service technique		X	X		TC	

			Technique	Service technique		X	X		TC	
			Technique	Service technique		X	X		TC	
			Technique	Service technique		X	X		TC	
			Technique	Service technique		X		X	TC	
			Technique	Service technique		X		X	TC	
Agent de Maitrise	C	3								
		1	Technique	Chantier insertion	X		X		TC	
		1	Technique	Service technique	X			X	TC	
		1	Technique	Service Technique	X		X		TC	
Opérateur des APS	C	1								
Opérateur des APS		1	Sportive	Piscine	X			X	TNC	
CDDI	C	22		Chantier Insertion		X	X		TNC	
Contrats de droit privé : Apprentis		2		Tourisme		X	X		TC	
				Communication		X	X		TC	

133

92

Total des postes : 133**Postes pourvus = 92**

ANNEXES

Programme Pluriannuel d'Investissement en Assainissement des 10 années à venir-

N°	COMMUNE	Rue(s)	Désignation des travaux	Priorité	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
I. Réduction de la collecte des eaux de drainage														
LFM_1	LA FERTE MILON	Avenue de Verdun	Réhabilitation complète du réseau d'assainissement	Priorité 1										
LFM_4	LA FERTE MILON	Rue de Meaux	Restructuration du réseau d'assainissement	Priorité 1										
VSA_1	VIC SUR AISNE	Rue Saint Christophe Berry	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 1										
VSA_3	VIC SUR AISNE	Rue Paul Braux	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 1										
RL_1	RESSONS LE LONG	Commune	Reprise des regards et des branchements drainants	Priorité 1										
VCO_5	WILLERS COTTERETS	Rue de Tronchet	Restructuration du réseau de collecte	Priorité 1										
VSA_2	VIC SUR AISNE	Rue Saint Jean	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
LFM_2	LA FERTE MILON	Rue de la chaussée	Réhabilitation complète du réseau d'assainissement	Priorité 2										
AMB_1	AMBLENY	Rue du 21ème BIR	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
AMB_3	AMBLENY	Rue du Moulin	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
AMB_6	AMBLENY	Rue du Pont Cheminet	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
PER_1	PERNANT	Rue de l'Eglise	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
PER_2	PERNANT	Rue des Grés	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 2										
BER_1	BERNY RIVIERE	Chemin de la Croix du Vieux Pont	Réhabilitation du réseau d'assainissement par pose de manchettes	Priorité 2										
LFM_3	LA FERTE MILON	Rue Saint Waast	Réhabilitation complète du réseau d'assainissement	Priorité 3										
LP_1	LONGPONT	Route de Chavigny	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 3										
LP_3	LONGPONT	Rue des Tourelles	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 3										
VSA_4	VIC SUR AISNE	Rue du Général Maunoury	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 3										
AMB_2	AMBLENY	Commune	Réhabilitation du réseau d'assainissement par pose de manchettes	Priorité 3										
PER_3	PERNANT	Rue du Pré Jolet	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 3										
BER_2	BERNY RIVIERE	Chemin de la Croix du Vieux Pont	Réhabilitation du réseau d'assainissement par pose de manchettes	Priorité 3										
PER_5	PERNANT	Rue de Moirille	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 4										
LP_2	LONGPONT	Impasse les terres de la Grille	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Priorité 4										
II.1. Problématiques H2S														
LFM_5	LA FERTE MILON	Commune	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 1										
VSA_5	VIC SUR AISNE	Rue du Général Maunoury	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 1										
AMB_5	AMBLENY	Commune	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 1										
COY_2	COVOLLES	Rue Queue d'Ham	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 1										
PER_4	PERNANT	Commune	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 2										
RL_2	RESSONS LE LONG	Commune	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 2										
BER_3	BERNY RIVIERE	Commune	Protection des regards par projection centrifuge de mortier inerte à IH2S	Priorité 2										
III. STEP														
AMB_11	AMBLENY	STEP	Etudes préalable à la construction de la STEP	Priorité 1										
AMB_10	AMBLENY	STEP	Création d'une nouvelle unité de traitement type boues activées - 1500 EH	Priorité 1										
VSA_11	VIC SUR AISNE	STEP	Diagnostic approfondi de la structure GC de l'unité de traitement	Priorité 1										
VSA_12	VIC SUR AISNE	STEP	Réhabilitation de la clôture et du portail	Priorité 1										
LP4	LONGPONT	STEP	Curage des bassins	Priorité 1										
RL_5	RESSONS LE LONG	STEP	Dispositif de télésurveillance du DO amont de la STEP	Priorité 2										
VSA_14	VIC SUR AISNE	STEP	Dispositif de télésurveillance du DO amont de la STEP	Priorité 2										
LP5	LONGPONT	STEP	Mise en place place d'un prétraitement efficace	Priorité 2										
LP_5.1	LONGPONT	STEP	Scénario 1 : Réhabilitation de l'installation existante	Priorité 3										
LP_5.2	LONGPONT	STEP	Scénario 2 : Augmentation de la surface du premier bassin	Priorité 3										
LP5_3	LONGPONT	STEP	Scénario 3 : Mise en place d'un premier étage d'un filtre planté de roseaux en lieu et place du premier bassin de lagunage.	Priorité 3										
VSA_13.1	VIC SUR AISNE	STEP	Scénario 1 : Réhabilitation des éléments GC existants (en fonction du résultats du diagnostic approfondi du GC)	Priorité 4										
VSA_13.2	VIC SUR AISNE	STEP	Scénario 2 : Construction d'une station d'épuration de 2500 EH	Priorité 4										
II.2. Postes de refoulement														
BER_4	BERNY RIVIERE	Rue de La Fabrique	Mise en conformité de l'ouvrage et mise en place d'un traitement par réactif	Priorité 2										
PER_6	PERNANT	Rue de l'Eglise	Mise en conformité de l'ouvrage et mise en place d'un traitement par réactif	Priorité 3										
PER_7	PERNANT	Rue du Pré Jolet	Mise en conformité de l'ouvrage et mise en place d'un traitement par l'air	Priorité 4										
V. Etudes complémentaires														

AMB_4	AMBLENY	Rue du Moulin	Réalisation des ITV pour évaluer précisément l'état du réseau avant travaux	Priorité 1																
VSA_16	VIC SUR AISNE	Rue du Général Maunoury	Réalisation des ITV pour évaluer précisément l'état du réseau avant travaux	Priorité 1																
COY_1	COYOLLES	Rue Queue d'Ham	Réalisation d'une étude complémentaire sur le réseau de l'APEI des 2 Vallées, sous forme d'enquête de branchement	Priorité 1																
PER_11	PERNANT	Rue de l'Eglise	Entretien du cours d'eau par enlèvement des embâcles et des sédiments	Priorité 1																
VSA_15	VIC SUR AISNE	STEP	Réalisation du dossier de déclaration pour la STEP de la commune - 2000 EH	Priorité 1																
VCO_1	VILLERS COTTERETS	Branche Nord	Etude patrimoniale des réseaux d'assainissement : branche Nord	Priorité 1																
VCO_2	VILLERS COTTERETS	Chemin de La Fontaine	Réalisation des ITV pour évaluer précisément l'état du réseau avant travaux	Priorité 1																
VSA_9	VIC SUR AISNE	Commune	Etude de faisabilité de contournement du bassin versant du Ru d'Hoziér	Priorité 2																
VI. Gestion des problématiques liées au réseau unitaire																				
VCO_3	VILLERS COTTERETS	Rue Bragelonne	Optimisation du bassin de Bragelonne (régulation du débit de sortie)	Priorité 1																
VCO_4	VILLERS COTTERETS	Commune	Mise à jour de l'étude diagnostique comprenant l'intégration des plans mis à jour, modélisation et schéma directeur	Priorité 2																
VCO_6A	VILLERS COTTERETS	Axe Demoustier/ Fontaine	Restructuration du réseau sur l'axe Demoustier/ Fontaine	Priorité 2																
VCO_9	VILLERS COTTERETS	site VAG	Restructuration du réseau de la branche EST en fonction des résultats de l'étude hydraulique (avec création éventuelle de réseau EP stricts)	Priorité 3																
VII. Restructuration du réseau EP																				
VCO_4	VILLERS COTTERETS	Square des jardins	Régulation des débits en aval du square des jardins sur réseau EP	Priorité 1																
VIII. Réduction des ECPM																				
LFM_9	LA FERTE MILON	Secteur Sud	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie Sud	Priorité 1																
LP_7	LONGPONT	Commune	Inversions de branchements en domaine public	Priorité 3																
LP_8	LONGPONT	Commune	Option : réalisation d'une étude en domaine privée pour la déconnexion des surfaces actives	Priorité 3																
PER_9	PERNANT	BV centre ville	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble du BV Centre ville	Priorité 3																
AMB_8	AMBLENY	BV_ Centre Ville	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble du BV centre de la commune	Priorité 3																
LFM_8	LA FERTE MILON	Secteur Centre et Nord	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie Centre et Nord	Priorité 3																
AMB_9	AMBLENY	BV_ Nord de la commune	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble du BV Nord de la commune	Priorité 4																
VSA_6	VIC SUR AISNE	BV Rue Saint Jean	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie Est de la commune	Priorité 4																
LFM_6	LA FERTE MILON	Secteur Ouest	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie Ouest de la Commune	Priorité 4																
COY_4	COYOLLES	Commune	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble de la commune	Priorité 4																
BER_5	BERNY RIVIERE	Secteur Ouest	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble de la commune	Priorité 4																
RLL_4	RESSONS LE LONG	BV_ rue du Routy	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble de la commune	Priorité 4																
BER_6	BERNY RIVIERE	BV du PR Lavoir	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble de la commune	Priorité 5																
AMB_7	AMBLENY	BV_ PR LE SOULIER	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble du BV Le Soulier	Priorité 5																
PER_8	PERNANT	BV Moinille	Réalisation des essais à la fumée sur l'ensemble du BV de Moinille	Priorité 5																
LFM_7	LA FERTE MILON	BV Lycée Potel	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie BV du Lycée Potel	Priorité 5																
VSA_7	VIC SUR AISNE	Commune	Réalisation des essais à la fumée et enquêtes sur la partie Ouest de la Commune	Priorité 5																
IX. Divers																				
PER_10	PERNANT	PR_ Rue de l'Eglise	Suivi du débit et report des alarmes et mise en place d'une vanne guillotine	Priorité 1																
VCO_7	VILLERS COTTERETS	Rue de la Fontaine	Etude hydraulique sur rejet dans l'Automne	Priorité 1																
VCO_8	VILLERS COTTERETS	Rue Queue d'Oigny	Etude patrimoniale des réseaux et ouvrages d'assainissement	Priorité 1																